

Communiqué de presse

La CCI Deux-Sèvres permet aux PME d'anticiper l'évolution de la réglementation des produits chimiques

Pour anticiper l'évolution de la réglementation pour les substances chimiques, la CCI Deux-Sèvres a convié dans ses locaux mardi 15 novembre les entreprises deux-sévriennes et leurs responsables environnement, pour les informer sur l'échéance du règlement REACH.

En effet, celle-ci interviendra le 1er juin 2018 avec l'obligation d'enregistrer les substances chimiques fabriquées ou importées en des quantités supérieures à 1 t/an/fabricant ou importateur.

Nombreuses PME de secteurs d'activité variés et éloignés de la chimie (mécanique, distribution, textile ou agroalimentaire...) devraient être impactées. C'est pourquoi, et malgré l'échéance de juin 2018 qui semble lointaine, la CCI Deux-Sèvres en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, a décidé d'ores et déjà de préparer les entreprises à cette échéance en leur conseillant de faire le nécessaire sans tarder afin de s'y conformer.

Nous restons à votre disposition pour vous renseigner plus en amont sur cette manifestation.

Contact presse

Vincent ROUVREAU
Directeur de la Communication Institutionnelle/ Marketing
T : 05 49 28 79 22
M : 06 21 46 66 89
v.rouvreau@cci79.com